

SLOW

Date : 04/03/2024

Numéro : D2024_011

Séance du 1er mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le premier mars
à dix-huit heures trente

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **M. GUICHEBAROU Patrick Maire**

Présents :

MM. BACQUELA Hervé, DUCOM Joël, DUFFOUR Frédéric, FIOR Anne-Marie, GUICHEBAROU Patrick, LEFAIX Christian, MATHIEU Patrick, ORTEGA Josiane, VOYER Armand.

Absents excusés :

Excusé : M.BRETHES David

Secrétaire(s) :

M. VOYER Armand

**AVENANT à la convention d'adhésion BlnDoc
suite à l'intégration de la mission d'assistance administrative
dans le cadre du référent déontologue de l'élu local**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Caupenne-d'Armagnac a adhéré au service du Bureau d'Information et de Documentation (BlnDoc) du CDG32 par convention en date du 2 février 1989.

Par délibération en date du 11 décembre 2023, le conseil d'administration du CDG32 a décidé d'intégrer dans les prestations proposées par le BlnDoc l'assistance administrative dans le cadre de du référent déontologue de l'élu local pour l'ensemble des démarches de la saisine jusqu'à la délivrance de l'avis du référent déontologue.

La cotisation annuelle due par la collectivité (ou à l'EPCI) reste inchangée. Pour rappel, le montant de cotisation est fixé par référence au barème inscrit dans la tarification des services facultatifs du CDG32 en vigueur.

Il est demandé aux adhérents du service BlnDoc de signer l'avenant à la convention d'adhésion du service afin d'intégrer cette nouvelle prestation.

Le Conseil Municipal de Caupenne-d'Armagnac, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au BlnDoc intégrant la nouvelle prestation d'assistance administrative dans le cadre du référent déontologue de l'élu local

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Caupenne-d'Armagnac le 4 mars 2024 Le Maire, P. Guichebarou

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	9

Date de la convocation
22 février 2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

